

Le Secrétaire Départemental,
Syndicat C.F.D.T - S.D.I.S33
56, Cours du Maréchal Juin
33000 Bordeaux

aux

Personnels du CTA-CODIS

Bordeaux, le 9 décembre 2015

Le dernier comité technique s'est tenu le mardi 8 décembre 2015 au CIS d'Ornano. Un point sur l'organisation et le fonctionnement du groupement CTA-CODIS était à l'ordre du jour. Ce bilan fait suite à la mise en place de la nouvelle organisation en deux pôles (PTA et PCO) à titre expérimental au CTA-CODIS fin 2014.

Le dossier proposé aux membres du comité technique était constitué de la délibération de 2014, avec 6 lignes supplémentaires de commentaires, sans données chiffrées.

La CFDT a fait intervenir à titre d'expert l'adjudant Jérémie Bayol. En effet, il semblait important et nécessaire de porter à la connaissance des élus et d'apporter un éclairage différent sur les conditions de travail au sein du CTA-CODIS.

Étaient présents à cette instance pour l'administration : le président du SDIS, 3 élus du conseil d'administration, le directeur départemental, le chef du pôle territoire, le chef du pôle ressources, le chef de GADS, le chef du groupement CTA-CODIS et l'adjoint au chef de groupement ressources humaines.

Jérémie Bayol a donc exposé un certain nombre de points. Son intervention a mis l'accent sur :

- la durée de service trop longue au CTA-CODIS, la pression constante sur plus de 5 ans créant une usure certaine des agents;
- le sous-effectif constant, alors que le nombre de sollicitations opérationnelles augmente chaque année;
- l'absence de respect des engagements de la direction sur la mobilité (durée de passage au CTA-CODIS);
- l'inadaptation de l'actuel logiciel TRICOISE engendrant des tensions et du stress pour les agents,
- la bonne volonté des agents malgré les difficultés recensées notamment dans le rapport EDEN (14 items sur 19 dans le rouge).

Les élus, en particulier ceux de l'administration ont été très attentifs.

Un échange a eu lieu avec le directeur et lieutenant-colonel Eric Pitault. Au cours de cet échange, Jérémie Bayol a pu faire valoir les arguments suivants :

- mise en place d'un plan véritable de mobilité en respectant la durée au CTA-CODIS annoncée par l'administration,
- valorisation du CTA-CODIS par des avancements de grade,
- temps de passage au CTA plus court,
- réelle prise en compte des conditions de travail des agents du CTA-CODIS.

Cela a permis d'apporter une vision autre du CTA-CODIS aux élus, et de les sensibiliser sur les problématiques que vous rencontrez. Le chef du pôle ressources ainsi que l'adjoint au chef du groupement ressources humaines ont, après ce comité technique, fait part de leur attention aux problèmes de mobilité des agents du CTA-CODIS.

Compte tenu du dossier, l'avis de la CFDT : contre

Pour une transparence totale, je vous communique les éléments présentés en séance par Jérémie Bayol :

Pour quantifier et évaluer le retour d'expérience sur cette nouvelle organisation du CTA CODIS, nous allons reprendre les cinq objectifs affichés lors de la délibération du CA 2014-91.

L'activité 18/112 **Dissocié** du pôle de coordination (PTA) a eu des effets positifs. Il a **Augmenté** la capacité de prise d'appels du CTA CODIS, **Amélioré** la supervision par la présence d'un Adjoint Chef de Salle dédié à la problématique de l'appel d'urgence.

La réorganisation **Améliore** également le temps de traitement de prise d'appel et permet un travail de prise de renseignement sur les appels d'urgence dans une salle moins bruyante.

Sur les trois premiers points **Dissocier**, **Augmenter**, et **Améliorer** la CFDT ne peut que se réjouir des améliorations que notre établissement donne aux usagés de notre service publique.

Pour les parties **Renforcer** et **Mutualiser** notre syndicat apporte un constat plus mitigé.

Le logiciel TRICOISE n'est pas adapté pour un travail optimum au PCO, le fonctionnement de cette salle est donc consommatrice de personnel. Trois exemples pour appuyer notre argumentation :

- le nombre d'intervention au SDIS va connaître cette année une augmentation de plus de 5%, soit environ 105 000 pour la fin 2015 ;
- plus de départs, c'est donc de fait, plus de communication radio ;
- il est devenu récurant que la salle PCO doit armer de trois à 5 réseaux en simultanément.

Avec ces quelques exemples, il devient difficile de dire que **Renforcer** la supervision, le potentiel, et **Mutualiser** les ressources sont satisfaisantes à ce jour au CTA CODIS.

Les agents du CTA CODIS ont fait face ces dernières années à :

- ✓ Augmentation du nombre d'appels;
- ✓ Augmentation du nombre d'interventions;
- ✓ En 2011 au passage des messages en clair;

- ✓ En 2012 à la mise en place du guide des procédures radio;
- ✓ En 2013 mise en place du protocole relatif aux appels SAP;
- ✓ En enfin en 2014 à l'organisation des salles PTA et PCO.

Le CTA CODIS pourtant évolue régulièrement en sous- effectif. 38% des périodes de garde en 12 heures sont en sous-effectif. Le sous-effectif au CTA CODIS peut aller jusqu'à 38 périodes de 12H sur les 60 que compte le mois de septembre par exemple, soit 63 % du temps.

Pour autant la CFDT ne veut pas être dans la démagogie. Notre rôle de syndicat est de protéger la qualité du service rendu à la population. Et de protéger les agents qui oeuvrent tous les jours pour que notre établissement reste efficace.

Les constats ne sont pas des critiques, mais nous voulons être aussi, force de proposition.

- ✓ ***Certains de ces problèmes de procédures opérationnelles vont trouver une solution avec la mise en place du nouveau SGO.***
- ✓ ***Peu, voir pas du tout, de sapeurs-pompiers sont désireux de venir spontanément au CTA CODIS.***

Dans les outils mis en place pour l'accès au grade au sein du SDIS 33, il faut valoriser les postes du CTA-CODIS. Il faut impérativement, pour ne pas arriver à un point de rupture, amplifier le turn over au sein de ce groupement.

80 opérateurs SPP: c'est 16 départs par an du CTA CODIS. L'administration a tenu in extremis cet objectif cette année en diminuant le nombre de 84 à 80 SPP affectée au CTA/CODIS. 15 adjoints chefs de salle au grade d'adjudant, c'est 5 départs par an. Cette année pour cette population, 2 départs seulement (1 mutation 1 départ à la retraite). Avec une telle sollicitation, le renouvellement est impératif.

Nos propositions sont :

Mobilité

- appel à candidature avant les autres postes pour le CTA-CODIS
- le SDIS valorise un accès au grade rapide pour les agents méritants et motivés
- tenir ses engagements auprès des opérateurs et adjoint chef de salle

Formation

- création d'un module transmission
- valoriser le CTA-CODIS auprès des groupements et CIS de la Gironde.

Le secrétaire Départemental

Jonathan MANSOT